



Présentation

Cette résidence d'artiste vise à accueillir un(e) ou des artiste(s) en résidence sur le village de Marciac (Gers). Elle doit permettre la rencontre entre artiste(s) résident(s), œuvre(s) et habitants du territoire du pays du Val d'Adour.

Les liens uniques qui seront tissés au cours de cette résidence aboutiront à des réalisations artistiques dont le processus de création sera l'occasion de partages de pratiques, et d'échanges entre différents publics.

Ce projet de résidence d'éducation artistique et culturelle est construit par la commune de Marciac, avec l'appui de La Villette, en concertation avec la DRAC Occitanie.

Lieux

La résidence se déroulera sur la commune de Marciac, Gers, au sein du Pôle Culturel et Touristique des Augustins, dans l'espace dédié à la Micro-Folie.

Calendrier

La durée est fixée à 2 semaines du 22 juin au 04 juillet

De préférence sur un temps de présence du lundi au vendredi et du mardi au samedi, comptant pour environ 50 % de temps de création et pour le reste de temps d'échanges, de médiation, d'ouverture de l'espace au public.

La restitution comprend un temps incluant le week-end pour permettre au public de se déplacer sur le lieu de l'exposition et d'échanger avec l'artiste.

Date limite de dépôt des candidatures 31 mars 2026

Sommaire

1/ Contexte

2/ Contours de la résidence

3/ Modalités pratiques

4/ Procédure de candidature

5/ Contact

Annexe : descriptif des équipements mis à disposition

1/ Contexte

Cadre institutionnel de la résidence de territoire

Le programme de Micro-résidence de la Villette, en étroite relation avec les actions de la DRAC Occitanie, impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention portée à la jeunesse.

La résidence a pour objectif de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et la démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'une résidence d'éducation artistique et culturelle / résidence de création.

La résidence s'apparente aux résidences de diffusion territoriale telles que précisées dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

Commanditaires de la résidence

La Micro-folie de Marciac au sein du pôle Culturel & Touristique des Augustins / commune de Marciac

Le pôle Culturel & Touristique des Augustins abrite en son sein le dispositif de la Micro- folie, installé dans un espace dédié également à la création et à l'animation de divers ateliers. Cet espace est prévu pour accueillir tous les publics (habitants, scolaires, groupes divers, centres de loisirs, associations, artistes...)

Quelques acteurs culturels et sociaux au sein de la commune

Marciac parcours créatif

Médiathèque

Regroupement de galeries d'art (GLAM)

2/ Contours de la Résidence

Principes généraux

Cette résidence doit :

-Permettre la participation au processus créatif de publics éloignés de l'offre culturelle

-Favoriser la créativité artistique collaborative entre le ou les artiste(s) en résidence et les habitants du territoire afin de créer des (ou une) œuvre(s) unique(s)

-Soutenir la création artistique et permettre de faire rayonner l'art contemporain comme un marqueur fort du territoire

-Promouvoir la création en tant que vecteur de découverte culturelle

-Renforcer le lien entre les habitants du territoire en utilisant l'art contemporain comme langage universel pour faciliter la participation citoyenne et la réflexion collective

-Créer des espaces de dialogues intergénérationnels

La résidence comptera des temps de création pour le(s) artiste(s) en résidence, des temps de médiation auprès des différents publics, des temps de pratiques communes et des temps de restitution et de rencontres.

Thématique

Afin d'entrer en résonance avec l'activité culturelle qui fait l'originalité de la commune de Marciac, de thème retenu est la création musicale dans toutes ses composantes (composition, écriture, expérimentation, représentation...)

Champ artistique

Les Arts Visuels : art numérique, peinture, dessin, illustration, graphisme...

Publics

Au cours de la résidence l'artiste ou les artistes proposeront des moments de médiation autour de leur travail pour permettre à différents publics de se familiariser avec le processus de création et les pratiques artistiques. L'acte de création se fait, autant que possible, avec les publics participants.

Les publics privilégiés sont :

Le public scolaire (écoles du Pays du Val d'Adour)

Les jeunes hors temps scolaire (ALAE/ ALSH)

Les seniors des différents établissements

Le grand public lors d'ateliers de médiation ouverts à tous

Communication

La communication autour du projet est assurée par les différents partenaires

Pôle Culturel et Touristique des Augustins

Mairie de Marciac

Micro-folie de Marciac

Association Marciac Parcours Créatif

Les supports comprennent

- Un relais presse (La dépêche)
- Des documents imprimés (affiches, flyers)
- Des supports web et réseaux sociaux

3/ Modalités pratiques

Accompagnement de l'artiste/des artistes

Un comité de pilotage assurera en amont la construction et le suivi du projet de création et de médiation culturelle et artistique. Il se composera de l'artiste (ou des artistes) résident, d'un représentant de la Villette, de la DRAC, de représentants du pôle des Augustins et de la commune.

Calendrier prévisionnel

Accueil

Logement :

Le(s) artiste(s) résident(s) sont logés au sein de la commune de Marciac sur les périodes de la résidence.

Atelier :

Le(s) artiste(s) bénéficient de la mise à disposition d'un espace de création au sein de la Micro-folie. Cet espace est propice à la venue des différents publics et à la tenue de différents ateliers et médiations.

Espace d'exposition :

La salle de la Micro-folie, mise à disposition permet également une exposition de différentes œuvres le temps de la résidence ou sur un temps de restitution défini en amont.

Indications budgétaires

Bourse de résidence :

Cette bourse comprend :

- Les honoraires artistiques pour la création
- Les honoraires de médiation pour la réalisation des ateliers et des rencontres
- L'achat du matériel propre à sa création

Le montant envisagé par la collectivité s'élève à 2 500 € maximum

*Ces éléments l'ont l'objet d'un **chiffrage sous forme de devis annexé au dossier de candidature***

Sont compris, outre la bourse de résidence déjà évoquée :

- L'hébergement sur la durée de la résidence
- Les repas : matins et soirs au collège et à l'internat (pris en charge directement par la commune), le midi au restaurant à hauteur de 21,40 € par repas (selon les tarifs en vigueur)

Calendrier prévisionnel

Les deux semaines de la résidence se découpent comme suit

Semaine 1 présence du lundi au vendredi/semaine 2 présence du mardi au samedi

Semaine 1

Temps de rencontres avec les habitants etc (tout public) Deux ateliers à destination des scolaires

Un atelier grand public

Le reste de la semaine est consacrée à la création et à la préparation de ces ateliers

(l'espace sera donc fermé au public pour permettre à l'artiste de travailler)

Soit 40% de temps en interface ou médiation et 60% du temps en création ou préparation

Semaine 2

Deux ateliers à destination des centres de loisirs/espace jeunes

Des échanges sur des temps d'ouverture grand public

Une restitution / exposition avec échanges de l'artiste envers le public

Soit 50 % du temps consacré à la médiation et à la restitution de la résidence et 50% du temps en création et préparation

4/Procédure de candidature

Profil des candidatures

La résidence s'adresse aux artistes professionnel(le)s dans le champ de l'Art contemporain, des arts visuels contemporains ayant un numéro de SIRET.

Critères de sélection

Le comité de sélection portera une attention particulière aux projets de candidatures qui:

- Favoriseront les interactions avec les publics, seront propices au développement des sensibilités, au questionnement individuel et collectif **vis-à-vis du thème abordé**
- Prendront en compte le territoire et son identité

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité artistique et professionnalisme de la candidature
- Capacité de médiation, d'échanges et de dialogue avec les publics et les acteurs du territoire, interaction avec la Micro-folie
- Volonté de partager des idées, des pratiques, des visions du monde

- Approche sensible, personnelle et artistique du projet
- Dimension originale et inédite de la proposition

Procédure

Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à déposer entre le 1^{er} mars et le 31 mars

Le dossier candidat doit être conforme en tout point et les documents annexes également, une attestation d'assurance devra être fournie.

Comité de sélection :

Le comité de sélection se réserve le droit de rencontrer les candidats par

visioconférence avant la délibération finale, à compter du 1^{er} avril jusqu'au 25 avril

Communication des résultats au plus tard :

Au plus tard de 30 avril

Jury

Un Représentant- représentante de : La Villette, de La DRAC Occitanie, des Abattoirs Musée — Frac Occitanie, de la commune, de L'association Marciac parcours créatif

Pièces à fournir

Le dossier (attention à la taille du fichier ou passer par we transfert) doit être dûment complété et contenir les pièces annexes, le tout envoyé au format PDF nommé :

NOM_Résidence-artiste1_Marciac_2026

5/ Contact

Pour toute question relative à ce projet, vous pouvez contacter la médiatrice culturelle de la Micro-folie de Marciac : mdv@marciac.fr

Annexe : Descriptif des équipements relatifs à la Résidence d'Artiste

La Résidence se déroule dans la salle de la Micro-folie au sein du Pôle Culturel & Touristique des Augustins, à Marciac.

La salle mesure 140 M2 et abrite hors résidence :

La Micro-folie qui restera en fonction pendant la résidence et servira le projet global de l'artiste (médiation, lien entre la création et d'autres œuvres etc.)

Des casques de réalité virtuelle

Un FabLab peut également servir au besoin le projet de l'artiste. Il est équipé de 2 imprimantes 3D, une graveuse laser et une découpeuse vinyle.

Les équipements matériels sont :

Un dispositif de projection numérique avec un écran de très haute définition, des haut- parleurs couvrant l'espace entier en plusieurs zones, un vidéoprojecteur, un système de visio-conférence, des tablettes numériques

Éclairage en deux zones

Des tables à plateaux rabattables Des chaises

Des cimaises au mur

Une arrière-cuisine avec un point d'eau

